

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2018/236 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2018/87	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 73

Votants : 80 (dont 7 pouvoirs)

POUR : 80 (100 %)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le dix octobre deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 03/10/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., FABRITIUS B., FOURCART M-H, JACQUET G., LEFORT S., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., PAYEN F., PIEROT C., SEMBENI A., VERNEL M. et MM ADIN M., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BOXEBELD P., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., CARRE J., COLSON D., DANNAUX D., DEBOURCES C., DEGLAIRE G., DUGARD Y., ETIENNE P., FLEURY V., GAVART V., GODART O., GOMEZ J-B, GROSSELIN J., HAULIN B., HAULIN E., JUILLET B., LAHOTTE H., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LEMOINE J., LEONI A., MALVAUX A., MANCEAUX C., MATHIAS F., MEIS M., MOUTON F., MULLER J-C, NICOLITCH C., NIZET D., NIZET J., OUDIN D., PAYEN G., PHILIPPE L., PIERSON F., POTRON F., QUEVAL G., RACOUR P., RENARD D., RICHELET J-P, ROBIN D., SIGNORET F., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B., VAN STECKELMAN G.

Représentés : Mmes BECHARD I. donne pouvoir de vote à M. MATHIAS F., LENFANT M. donne pouvoir de vote à Mme BEGNY A., ROGER M. donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER D. et MM ADAM C. donne pouvoir de vote à M. BROYER J., LESOILLE P. donne pouvoir de vote à M. BOUILLON D., PIC J-Y donne pouvoir de vote à M. ETIENNE P., RATAUX F. donne pouvoir de vote à Mme VERNEL M.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DECHETS MENAGERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2312-1 et suivants ;

Vu la délibération n°DC2015/28 du Conseil communautaire du 26/03/18 approuvant le budget Déchets ménagers pour 2018 ;

Vu la délibération n°DC2018/82 du Conseil communautaire du 10/10/18 acceptant des admissions en non valeurs sur le budget Déchets Ménagers ;

Considérant la nécessité d'ajouter des crédits au chapitre 6541 « Admissions en non-valeur » ; Cette inscription étant compensée par l'inscription de 12 500€ au chapitre 7817 concernant les reprises sur provisions ;

Vu l'avis favorable remis par la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 10/09/2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE** la décision modificative du budget Déchets ménagers comme suit :

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2018/87 du 10/10/18

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 65, 6541, Créances admises en non-valeur : + 12 500 €

Recette de fonctionnement :

Chapitre 78, 7817, reprises sur dépréciations des actifs circulants : + 12 500 €

- **CHARGE** le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

